



**MISE A DISPOSITION DU CINQUIEME AMENDEMENT AU DOCUMENT  
D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL DU 15 MARS 2022 DÉPOSÉ AUPRÈS DE L'AMF  
LE 28 SEPTEMBRE 2022**

BNP Paribas informe le public qu'un amendement au document d'enregistrement universel du 15 mars 2022 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 28 septembre 2022.

La version française de cet amendement est répertoriée sous le n° D. 22-0098-A05 et la version anglaise de cet amendement est répertoriée sous le n° D.22-0156-A05, intégrant notamment les approbations des 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> amendement au Document d'Enregistrement Universel 2021 sous le n°R.22-034 pour la version française et sous le n°R.22-035 pour la version anglaise.

Ces documents en version française et anglaise peuvent être consultés sur le site internet de BNP Paribas et sur le site internet de l'AMF.

Site BNP Paribas :

(<https://invest.bnpparibas/recherche/rapports/documents/rapports-financiers-et-sociaux>)